



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 4091_Knauf-Therm-ATTIK-Se_2018-01-15

- 1 Code d'identification unique du produit type : **EPS-EN13163-T2-CS(10)150-MU30à70**
- 2 Usage(s) prévu(s) : **Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)**
- 3 Fabricant : **KNAUF SAS, Zone d'Activités, Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN**
- 4 Mandataire : **Non Applicable**
- 5 Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances: **Système 3**
- 6.a) Norme harmonisée : **EN 13163:2012+A1:2015**
Organisme(s) notifié(s) : **CSTB (ON n°0679)**
- 7 Performances(s) déclarée(s) :

Designations commerciales	Caractéristiques essentielles																					
	Euroclasses	Réaction au feu		Perméabilité à l'eau	Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Index de l'isolation aux bruits aériens directs	Coefficient d'absorption acoustique	Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)			Résistance thermique	Perméabilité à la vapeur d'eau	Résistance à la compression	Résistance à la traction / flexion	Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation							
		Combustion avec incandescence continue	Absorption d'eau					Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié	Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011	Raideur dynamique						Raideur dynamique	Coef. d'absorption acoustique	Raideur dynamique	Epaisseur, dL	Compressibilité	Résistance thermique R_f (m².K/W) (1)	Conductivité thermique λ_d (W/m.k)
Knauf Therm ATTIK Se	E	NPD	Conforme	NPD							de 0.55 (e=20mm) à 12.00 (e=400mm)	0,034	T(2)	30 à 70	CS(10)150	NPD	(2)	(3)	(3)	NPD		

(1) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant livré.
 (2) Selon EN13163 : Les performances de réaction au feu des produits EPS ne varient pas avec le temps.
 (3) Selon EN13163 : La conductivité des produits EPS ne varie pas avec le temps.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé par le fabricant en son nom par :

M. Denis KLEIBER, Directeur Général

À **Wolfgantzen**, le **15 janvier 2018**